

[1741 November 26.]

A

BEFEHL¹ [DES COMMANDANT D'ARMÉE IN FRANZ. DIENSTEN, KURFÜRST
KARL ALBRECHT VON BAYERN, ZUHANDEN DES LIEUTENANT GÉNÉRAL
GRAF ARMIN MORITZ VON SACHSEN - BAYERN WIE AUCH SACHSEN
WAREN MIT FRANKREICH GEGEN ÖSTERREICH VERBÜNDET -]

Gehört zu AH 120/70

"Le pont des Saxons [über die Moldau] n'etant pas fait, M^r le[dit] Comte de Saxe ne peut pas S'y replier, nous esperons de faire une veritable attaque à la porte de Castelhor [in Prag] et de l'emporter. au cas qu'elle ne ... [réussisse] point, elle passera pour une fausse attaque. on fera defiler la nuit dans les defilès[!] à portèe pour pouvoir commencer l'attaque Sur les deux ou trois heures du matin, mais nous attendrons que la fausse attaque des françois Soit commencèe, une heure devant meme que celle du Comte de Saxe, pour qu'on attire la pluspart de la garnison vers ce cotè là, car du cotè de Castelhor il y a 1000 hommes de piquet toutes les nuits, ainsi il faudroit que par les fausses attaques, on les attiroit vers ce cotè là.

...

je vous prie ... de vous conformer a cecy et d'attaquer Soit a faux ou veritablement, Selon que vous le jugerez a propos avec esperance de reüssir, et par consequent Sans exposer mal à propos les troupes, à une heure après minuit, nous ferons de même icy."

1) Der ganze nachfolgende Text ist unterstrichen.

 AH 120, 165^v

[1741 November 27.]

A

BEFEHL¹ [DES COMMANDANT D'ARMÉE IN FRANZ. DIENSTEN, KURFÜRST
KARL ALBRECHT VON BAYERN, ZUHANDEN DES LIEUTENANT GÉNÉRAL
GRAF ARMIN MORITZ VON SACHSEN - BAYERN WIE AUCH SACHSEN
WAREN MIT FRANKREICH GEGEN ÖSTERREICH VERBÜNDET -]

Gehört zu AH 120/70

"Vous partirez ... demain matin avec votre detachement à la pointe

du jour, il est necessaire que vous Sçachiez pour votre instruction que le gros corps de l'Armèe[!] Ennemie [Österreich gemeint] etoit aujourd'huy à forchits-Duespeck et Deverchant ou etoit [**Franz II. Stefan**] le Duc de Lorraine, qu'ils ont poussès en avant ... [3000] Croates et quelque peu de Cavalerie qui devoit Se jeter dans Prague le même jour [den 26. November 1741 gemeint] que nous l'avons emportè, Ainsi vous pouvez prendre vos mesures pour ne pas courir risque d'etre coupè en faisant occuper quelques postes par vôtre jnfanterie. vous pouvez toujours vous replier Sur elle, je Suis avec la plus parfaite estime ... tout à vous."

1) Der ganze nachfolgende Text ist unterstrichen.

AH 120, 166^v

79

1750 Mai 7., [Versailles]

"ORDONNANCE DU ROY [LUDWIG XV.], SUR LE MANIEMENT DES ARMES DE L'INFANTERIE FRANÇOISE & ÉTRANGÈRE [U.A. SUISSE]"

Druckwerk: Paris, "De l'imprimerie royale", 1750. Vermutlich aus dem Besitze von Gardehptm. und Brigadier **Beat Fidel** Zurlauben, dem Autor der Histoire militaire und des Code militaire.

AH 120, 169-169n - Blatt 169^v leer; Abb. der Titelseite s. am Schlusse von AH 120

80

1755 April 6.

A

RECHNUNG¹ FÜR VERMITTELTE BÜCHER, AUSGESTELLT [VON GARDEHPTM. UND BRIGADIER BEAT FIDEL ZURLAUBEN] FÜR [JOSEF LORENZ DE STAVAY-]MOLLONDIN [IN SOLOTHURN]

	L	s
- "le Supplement de Trevoux [=Mémoires pour l'Histoire des sciences & des beaux arts, commençés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux] ^{1a} relié avec les fraix de l'emballage"	34	
- "la vie [=Mémoires pour servir à l'histoire de monsieur le Chevalier Jean-Charles] de follard [=Folard. ² (Regensburg 1753)]"	1	16
- "2. exemplaires de forma cleri"	12	10